



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/249/Add.1
31 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR
DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION

FINANCEMENT DE LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

Additif

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. MESURES INITIALES AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE DEPENSES POUR LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA	4 - 5	2
III. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 3 JANVIER 1989 AU 2 AOUT 1991	6 - 10	3
IV. GESTION FINANCIERE	11 - 12	4
V. DECISIONS A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A LA REPRISE DE SA QUARANTE-TROISIEME SESSION	13	5

ANNEXES

I. Prévisions de dépenses pour la période de 31 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 août 1991	6
II. Notes explicatives des prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990	9
III. Tableau d'effectifs proposé	18
IV. Prévisions de dépenses pour la période de 19 mois commençant le 3 janvier 1990	19

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 626 (1988) du 20 décembre 1988, le Conseil de sécurité, ayant examiné le rapport du Secrétaire général S/20338 en date du 17 décembre 1988, a décidé de constituer sous son autorité une Mission de vérification des Nations Unies en Angola pour une période de 31 mois et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet. Par cette même résolution, il a également décidé que les arrangements concernant la constitution de la Mission entreraient en vigueur dès que l'accord tripartite entre la République populaire d'Angola, la République de Cuba et la République sud-africaine, d'une part, et l'accord bilatéral entre la République populaire d'Angola et la République de Cuba, d'autre part, auraient été signés. Les deux accords en question (S/20345 et A/43/989-S/20346 ont été dûment signés le 22 décembre 1988 (voir également S/20347).
2. Au paragraphe 3 de son rapport au Conseil de sécurité (S/20338), le Secrétaire général indiquait, entre autres choses, que le mandat de la Mission d'observation serait de vérifier le repli vers le nord et le retrait graduel et total des forces cubaines du territoire angolais, selon le calendrier convenu entre l'Angola et Cuba.
3. Au paragraphe 14 de son rapport, le Secrétaire général recommandait que "les coûts afférents à l'opération soient considérés comme des dépenses de l'Organisation, dont les Etats Membres doivent assumer la charge en application du paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte". Il ajoutait l'observation suivante : "Je recommanderais à l'Assemblée générale que les contributions dues par les Etats Membres soient inscrites à un compte spécial ouvert à cette fin".

II. MESURES INITIALES AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE DEPENSES POUR LA MISSION DE VERIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA

4. De façon à donner suite immédiatement à la décision du Conseil de sécurité portant constitution de la Mission, le Secrétaire général, conformément à la résolution 42/227 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, a demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'autorisation d'engager des dépenses jusqu'à concurrence de 4,2 millions de dollars. Il avait besoin de cette autorisation, qu'il a obtenue, pour pouvoir financer certaines dépenses urgentes, notamment l'achat de véhicules, de matériel de transmissions et de matériel de bureau, le versement d'indemnités de subsistance au personnel civil et militaire et les frais de transport du personnel jusqu'à la zone d'opération, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les modalités de financement de la Mission à la reprise de sa quarante-troisième session. La Mission est opérationnelle depuis le 3 janvier 1989.
5. Le Secrétaire général croit comprendre que si l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant égal ou supérieur à celui des dépenses engagées pour la Mission, il sera à nouveau autorisé, conformément aux dispositions de la résolution 42/227 de l'Assemblée générale, à engager des dépenses d'un montant maximum de 4,2 millions de dollars, comme il l'a déjà fait. Il serait ainsi en mesure de contracter les nouveaux engagements pour dépenses imprévues et extraordinaires que le maintien de la paix et de la sécurité pourrait entraîner en 1989, et ce jusqu'à concurrence du montant fixé par l'Assemblée dans la résolution 42/227.

/...

III. PREVISIONS DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT
DU 3 JANVIER 1989 AU 2 AOUT 1991.

6. Le Secrétaire général estime que, pour la période de 31 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 août 1991, le montant brut des dépenses relatives à la Mission s'élèvera à 19,4 millions de dollars (montant net : 18,8 millions de dollars), aux prix courants. Ce chiffre, qui tient compte de l'autorisation d'engagement de dépenses mentionnée au paragraphe 3, se décompose comme suit : 9,2 millions de dollars (montant net : 9 millions) représentent les dépenses des 12 premiers mois, qui vont du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990, et 10,2 millions de dollars (montant net : 9,8 millions) représentent une estimation préliminaire des dépenses des 19 mois suivants.

7. Pour alléger la charge qu'imposerait aux Etats Membres la mise en recouvrement immédiate de la totalité de leur quote-part pour la période de 31 mois, les crédits dont l'ouverture est demandée à l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-troisième session ne portent que sur les 12 premiers mois. Les crédits nécessaires pour la période commençant le 3 janvier 1990 seront demandés à l'Assemblée à sa quarante-quatrième session. On aura alors des informations plus précises qui permettront de mettre à jour l'estimation des besoins.

8. On trouvera une ventilation des dépenses prévues pour les 12 premiers mois et de l'estimation préliminaire établie pour les 19 mois suivants dans l'annexe I et des notes explicatives de ces prévisions dans les annexes II et IV. Le tableau d'effectifs proposé est présenté dans l'annexe III.

A. Plan d'opérations

9. Le plan d'opérations de la Mission est le suivant :

a) L'effectif de la mission sera composé du chef du Groupe d'observateurs militaires, de 70 observateurs au plus et de personnel civil d'appui. Il faudra peut-être revoir les chiffres actuels à la hausse, en fonction du nombre de ports et d'aéroports qui seront effectivement utilisés pour le retrait d'Angola des forces cubaines et de leur matériel;

b) En ce qui concerne le personnel civil d'appui, on estime qu'il faudra en tout jusqu'à 26 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 12 agents recrutés sur le plan local, la répartition de ces effectifs dans le temps étant modulée en fonction des besoins;

c) Il est prévu de déployer le personnel comme suit :

- i) L'effectif affecté au quartier général de la Mission, situé à Luanda, comprendra le chef du Groupe d'observateurs militaires, son adjoint, un certain nombre d'observateurs militaires qui feront fonction d'officier d'état-major et du personnel civil d'appui;
- ii) Plusieurs équipes d'observateurs militaires déployées dans certains ports et aéroports;

/...

- iii) Plusieurs équipes d'observateurs militaires déployées près du 13e et du 15e parallèle.

B. Hypothèses générales

10. Le coût des opérations a été calculé sur la base des grandes hypothèses suivantes :

- a) Les autorités angolaises et cubaines communiqueront au chef du Groupe d'observateurs militaires toutes les informations devant lui permettre de vérifier le retrait des forces cubaines, comme indiqué au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général (S/20338). En outre, elles fourniront à tout moment à la Mission et à son personnel civil d'appui un plein soutien et une entière coopération dans l'exercice de leurs fonctions;
- b) Les autorités du pays hôte accepteront
 - i) D'accorder à la Mission tous les privilèges et immunités pertinents prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (résolution 22 A (I) de l'Assemblée générale);
 - ii) De fournir, à leurs frais, les locaux à usage de bureaux dont la Mission aura besoin;
 - iii) Que la Mission arrive et s'établisse en Angola sept jours au moins avant la date convenue pour le début du repli vers le nord et du retrait des forces cubaines et qu'elle dispose d'une entière liberté de mouvement et de communication dans l'exercice de ses fonctions;
 - iv) De fournir, à leurs frais, les moyens de transport routier et aérien que la Mission ne pourra pas assurer elle-même, aux fins surtout des inspections visées aux alinéas d) et e) du paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général;
- c) Tout le personnel civil et tous les observateurs militaires auront droit à une indemnité journalière de subsistance au taux ordinaire;
- d) Les observateurs militaires affectés à la Mission seront régis par les dispositions applicables à leurs homologues de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (ONUST) et les prévisions de dépenses tiennent compte des modalités de remboursement établies par l'usage.

IV. GESTION FINANCIERE

11. Le Secrétaire général recommande d'ouvrir, conformément à l'article 6.6 du Règlement financier de l'Organisation, un compte spécial auquel seront inscrits les recettes et les dépenses afférentes à la Mission. L'exercice comptable sera la période de 31 mois correspondant au mandat de la Mission.

12. Aucune contribution volontaire aux dépenses de la Mission n'a été annoncée à ce jour.

/...

V. DECISIONS A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A LA REPRISE
DE SA QUARANTE-TROISIEME SESSION

13. L'Assemblée générale devra ouvrir les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses de la Mission au cours de la période initiale de 12 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990 et décider de sa répartition.

ANNEXE I

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Prévisions de dépenses pour la période de 31 mois allant
 du 3 janvier 1989 au 2 août 1991

Etat récapitulatif

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Du 3/I/89</u> <u>au 2/I/90 -</u> <u>12 mois</u>	<u>Du 3/I/90</u> <u>au 2/VIII/91 -</u> <u>19 mois</u>	<u>Total</u>
1. <u>Observateurs militaires</u>			
a) Indemnités de subsistance (missions).....	2 806	4 100	6 906
b) Frais de voyage	301	770	1 071
c) Indemnités d'habillement (uniforme)	14	15	29
	<u>3 121</u>	<u>4 885</u>	<u>8 006</u>
2. <u>Personnel civil</u>			
a) Traitements du personnel recruté sur le plan international	616	929	1 545
b) Traitements du personnel recruté sur le plan local	117	182	299
c) Dépenses communes de personnel ...	557	834	1 391
d) Indemnités de subsistance (missions)	1 476	2 121	3 597
e) Frais de voyage	112	131	243
	<u>2 878</u>	<u>4 197</u>	<u>7 075</u>

	<u>Du 3/I/89</u> <u>au 2/I/90 -</u> <u>12 mois</u>	<u>Du 3/I/90</u> <u>au 2/VIII/91 -</u> <u>19 mois</u>	<u>Total</u>
3. <u>Entretien des locaux</u>			
a) Entretien des locaux	19	31	50
b) Eclairage, chauffage, énergie et eau	24	38	62
c) Produits d'entretien	6	8	14
	<u>49</u>	<u>77</u>	<u>126</u>
4. <u>Achat de matériel de transport</u>			
a) Véhicules	705	-	705
b) Pièces de rechange pour les véhicules	71	90	161
c) Carburants et lubrifiants	55	88	143
d) Matériel de réparation des véhicules	55	-	55
e) Assurance des véhicules	17	28	45
	<u>903</u>	<u>206</u>	<u>1 109</u>
5. <u>Achat de matériel et de services de communication</u>			
a) Matériel de communication.....	833	-	833
b) Groupes électrogènes	164	-	164
c) Matériel d'entretien et de réparation	80	-	80
d) Fournitures et pièces de rechange pour les systèmes de communication	80	19	99
e) Téléphone, télex, boîte postale et valise diplomatique	31	49	80
	<u>1 188</u>	<u>68</u>	<u>1 256</u>

/...

	<u>Du 3/I/89</u> <u>au 2/I/90 -</u> <u>12 mois</u>	<u>Du 3/I/90</u> <u>au 2/VIII/91 -</u> <u>19 mois</u>	<u>Total</u>
6. <u>Matériel divers</u>			
Mobilier et matériel de bureau ...	130	-	130
7. <u>Fournitures et services</u>			
a) Vérification externe des comptes	10	10	20
b) Dépenses de représentation	6	9	15
c) Services divers	17	28	45
d) Fournitures et services médicaux	25	40	65
e) Fournitures de bureau	25	40	65
f) Abonnements	8	12	20
g) Uniformes et fournitures diverses	17	28	45
	<u>108</u>	<u>167</u>	<u>275</u>
8. <u>Fret</u>	469	31	500
9. <u>Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité</u>	116	184	300
10. <u>Contributions du personnel</u>	231	365	596
Total, lignes 1 à 10	<u>9 193</u>	<u>10 180</u>	<u>19 373</u>
11. <u>Recettes provenant des contributions du personnel</u>	231	365	596

/...

ANNEXE II

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Notes explicatives des prévisions de dépenses pour la période
 de 12 mois allant du 3 janvier 1989 au 2 janvier 1990

1. Observateurs militaires

- a) Indemnités de subsistance (missions) 2 806 000 dollars

Les crédits ont été calculés sur la base d'un effectif maximum de 70 observateurs militaires, dont la répartition dans le temps sera modulée en fonction des besoins, comme suit :

<u>Période</u>	<u>Nombre total d'observateurs</u>	<u>Lieu d'affectation</u>	
		<u>Luanda</u>	<u>En dehors de Luanda</u>
Du 3 janvier au 20 mars 1989	30	24	6
Du 21 mars au 31 octobre 1989	70	30	40
Du 1er novembre 1989 au 2 janvier 1990	54	24	30

L'estimation tient compte d'une indemnité journalière de 151 dollars pour les observateurs militaires affectés à Luanda et de 113 dollars pour ceux qui seront stationnés ailleurs sur le territoire angolais. Un chevauchement étant prévu au moment de la relève des équipes, on a également tenu compte du coût que représente la présence, pendant cinq jours, de 14 observateurs faisant double emploi.

- b) Frais de voyage 301 000 dollars

Le montant indiqué représente le coût de 30 billets d'avion aller-retour (prix unitaire : 6 016 dollars), y compris 100 kilos d'excédent de bagages accompagnés, et de 40 billets simples (prix unitaire : 3 008 dollars), y compris 100 kilos d'excédent de bagages accompagnés.

- c) Indemnités d'habillement (uniforme) 14 000 dollars

Le montant demandé représente le coût de 70 uniformes par an, à 200 dollars pièce.

2. Personnel civil

- a) Traitements du personnel recruté sur
le plan international 616 000 dollars

/...

Comme indiqué dans l'annexe III, le personnel civil recruté sur le plan international qui sera affecté à la zone d'opérations de la Mission pour fournir un appui comprendra trois administrateurs et 23 agents du Service mobile (SM) ou des services généraux (SG). Les crédits demandés ont été calculés sur la base des coûts standard et du calendrier d'affectation ci-après :

<u>Période</u>	<u>Administrateurs</u>	<u>Agents du Service mobile ou des services généraux</u>	<u>Total</u>
Du 3 janvier au 31 mars 1989	3	15	18
De 1er avril au 31 octobre 1989	3	23	26
Du 1er novembre 1989 au 2 janvier 1990	3	19	22

Il n'a pas été prévu de postes supplémentaires pour les périodes de pointe. L'estimation tient compte du versement à deux administrateurs (un P-5 et un P-4) de l'indemnité de poste correspondant à leur lieu d'affectation normal. Le titulaire du poste D-2 sera régi par les dispositions applicables en cas d'affectation spéciale à une mission.

b) Traitements du personnel recruté sur le plan local 117 000 dollars

L'estimation est basée sur le nombre d'agents recrutés sur le plan local indiqué dans l'annexe III et sur le calendrier d'affectation ci-après :

<u>Période</u>	<u>Effectifs des agents locaux</u>
Du 3 janvier au 31 mars 1989	6
Du 1er avril au 31 octobre 1989	12
Du 1er novembre 1989 au 2 janvier 1990	10

Les calculs sont fondés sur les barèmes des traitements des agents locaux aux classes appropriées.

c) Dépenses communes de personnel 557 000 dollars

Comme les précédents, ce chiffre repose sur le calendrier d'affectation du personnel et comprend les indemnités pour charges de famille, les cotisations à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les primes d'assurance maladie, les indemnités pour frais d'études, les frais de voyage au titre des études et les frais de voyage des membres de la famille, aussi bien pour le personnel recruté sur le plan international que pour le personnel recruté sur le plan local, sur la base des dispositions applicables à chaque catégorie.

/...

d) Indemnités de subsistance (missions) 1 476 000 dollars

A l'exception du chef du Groupe d'observateurs militaires, qui a été expressément engagé pour la Mission, les fonctionnaires recrutés sur le plan international sont considérés comme affectés temporairement à une mission en dehors de leur lieu d'affectation normal, car leur famille n'est pas autorisée à résider avec eux sur le lieu de la Mission. De ce fait, ils ont droit à l'indemnité de subsistance (missions) correspondant à leur lieu d'affectation normal, ainsi qu'à une indemnité de subsistance au taux applicable à Luanda, qui est actuellement de 151 dollars par jour. Les calculs ont été effectués sur la base du calendrier d'affectation mentionné plus haut pour les 12 mois considérés. Les indemnités de subsistance (missions) utilisées sont celles en vigueur à l'ONUST.

e) Frais de voyage 112 000 dollars

Le montant prévu représente le coût de 26 billets d'avion aller à 3 008 dollars l'unité, y compris le coût des excédents de bagages. Il comprend également le coût de huit billets d'avion aller-retour New York-Luanda, au prix unitaire de 3 200 dollars, et le versement de l'indemnité de subsistance pendant 7 jours pour chaque voyage.

3. Entretien des locaux

a) Entretien des locaux 19 000 dollars

Le crédit demandé servirait à financer les petits travaux d'amélioration et de réparation et l'entretien général des locaux.

b) Eclairage, chauffage, énergie et eau..... 24 000 dollars

Ce montant représente la consommation d'eau, d'électricité et de gaz prévue pour l'ensemble des locaux.

c) Produits d'entretien 6 000 dollars

Le montant demandé servira à l'achat de divers produits d'entretien (détergents, désinfectants, insecticides, balais, éponges, brosses, sacs à ordures, poudre à récurer, etc.).

/...

4. Achat de matériel de transport

a) <u>Véhicules</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (Dollars)	<u>Total</u> (Dollars)	
Conduite intérieure (grand modèle)	2	12 500	25 000	
Conduite intérieure (petit modèle)	7	9 000	63 000	
Jeep (grand modèle)	33	12 200	402 600	
Minibus	2	12 200	24 400	
Camion-atelier	1	72 500	72 500	
Fret	-	-	117 500	705 000 dollars

Ces véhicules seront affectés comme suit : une conduite intérieure (grand modèle) et une jeep (grand modèle) pour le chef du Groupe d'observateurs militaires et son cabinet, une conduite intérieure (petit modèle) pour le chef adjoint, une conduite intérieure (petit modèle) et une jeep (grand modèle) pour le service des opérations, une conduite intérieure (petit modèle) pour le service de l'administration militaire et des liaisons, six jeeps (grand modèle) pour les équipes de surveillance du port et de l'aéroport de Luanda, 13 jeeps (grand modèle) pour les équipes de surveillance des autres ports et aéroports, six jeeps (grand modèle) pour les équipes mobiles, une conduite intérieure (grand modèle) pour le chef de l'administration, une conduite intérieure (petit modèle) pour le chef des services généraux et une autre pour le chef des services de communications, deux conduites intérieures (petit modèle), deux jeeps (grand modèle) et deux minibus pour le pool des véhicules de l'administration, deux jeeps (grand modèle) pour la Section des transmissions et deux jeeps (grand modèle) et un camion-atelier pour les mécaniciens.

b) Pièces de rechange pour les véhicules 71 000 dollars

Le montant prévu servira à couvrir le coût des pièces détachées et les frais d'entretien et de réparation des véhicules par les entreprises locales.

c) Carburants et lubrifiants 55 000 dollars

Le crédit demandé pour l'achat de carburants et de lubrifiants a été calculé sur la base de l'utilisation qui sera faite des véhicules dans toute la zone d'opérations de la Mission.

d) Matériel de réparation des véhicules 55 000 dollars

Le crédit prévu servira à acheter le matériel nécessaire à l'entretien et à la réparation des véhicules, notamment du matériel de tôlerie, des chargeurs de batteries, des machines à souder, des compresseurs d'air, des élévateurs, des crics, des tours, etc.

e) Assurance des véhicules 17 000 dollars

La somme prévue représente le coût de l'assurance au tiers pour 45 véhicules, à raison de 386 dollars par an par véhicule.

5. Achat de matériel et de services de communications

a) Matériel de communications 833 000 dollars

La liste du matériel prévu est la suivante :

- i) Un bloc d'alimentation d'une puissance de 7,5 kVA, assurant un service permanent (13 000 dollars)
- ii) Une station terrienne transportable de communication par satellite, avec ses accessoires (120 000 dollars)
- iii) Un émetteur-récepteur télécommandé avec téléimprimeur (60 000 dollars)
- iv) Une antenne log-périodique (12 500 dollars)
- v) Un pylône d'antenne de 60 pieds (18 mètres) avec stabilisateur (3 000 dollars)
- vi) Deux téléimprimeurs (13 000 dollars)
- vii) Douze doublets à large bande sur ondes décimétriques (12 000 dollars)
- viii) Huit pylônes d'antenne de 40 pieds (12 mètres) (12 800 dollars)
- ix) Quatre pylônes d'antenne de 150 pieds (45 mètres) (16 800 dollars)
- x) Dix-huit postes de radio BLU (153 000 dollars)
- xi) Quatre stations de répéteurs à ondes métriques avec système de sécurité (38 000 dollars)

/...

- xii) Quatre télécommandes pour station de répéteurs
(6 000 dollars)
 - xiii) Vingt radios mobiles à ondes métriques
(46 000 dollars)
 - xiv) Quarante radios portatives avec chargeurs
(52 000 dollars)
 - xv) Vingt changeurs de fréquence (17 000 dollars)
 - xvi) Douze générateurs d'énergie solaire avec batteries
(15 600 dollars)
 - xvii) Quinze chargeurs de batteries (2 300 dollars)
 - xviii) Vingt batteries de 12 volts et 100 Ah
(2 000 dollars)
 - xix) Un central téléphonique de 4 lignes avec 20 postes
(15 000 dollars)
 - xx) Un télécopieur codeur (28 000 dollars)
 - xxi) Un cryptographe (27 000 dollars)
 - xxii) Sept stations de radio à ondes décamétriques et
bande latérale unique d'une puissance de 1 kW
(168 000 dollars)
- b) Groupes électrogènes 164 000 dollars

La somme prévue permettra d'acheter des groupes électrogènes et des pièces détachées, comme suit :

<u>Description</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix unitaire</u> (Dollars)	<u>Prix total</u> (Dollars)
100 kVA	2	24 000	48 000
10,7 kVA	12	6 000	72 000
2,5 kVA	4	2 000	8 000
Pièces détachées	-	-	11 000
Fret	-	-	25 000

/...

c) Matériel d'entretien et de réparation 80 000 dollars

Le crédit prévu permettra d'acheter le matériel d'essai et de réparation des appareils de communication, comme suit :

- i) Deux analyseurs pour système de télécommunication (36 000 dollars)
- ii) Deux wattmètres de destination pour les essais au banc (1 200 dollars)
- iii) Une charge d'essai de 1 kilowatt (1 500 dollars)
- iv) Deux appareils de mesure pour les essais au banc des appareils de radio portatifs du service mobile (2 000 dollars)
- v) Une commande numérique pour la programmation des fréquences (4 000 dollars)
- vi) Deux compteurs de fréquence (5 000 dollars)
- vii) Deux multimètres numériques pour les essais au banc (1 000 dollars)
- viii) Un oscilloscope (4 500 dollars)
- ix) Deux systèmes d'alimentation des bancs d'essai (3 000 dollars)
- x) Deux dispositifs pour les émissions d'essai (8 000 dollars)
- xi) Deux appareils pour mesurer la puissance de sortie, avec leurs accessoires (1 500 dollars)
- xii) Un millivoltmètre radiofréquence (1 500 dollars)
- xiii) Quatre bancs d'essai (6 400 dollars)
- xiv) Quatre tabourets (2 000 dollars)
- xv) Deux boîtes à outils (2 400 dollars)

d) Fournitures et pièces de rechange pour le système de communication 80 000 dollars

Est compris dans ce montant le coût des fournitures et pièces de rechange nécessaires à l'entretien et au fonctionnement du système de communication : accumulateurs, câbles, radar de détection des câbles, appareil de repérage des câbles, pièces de

rechange pour émetteur-récepteur, quartz, transistors, modules, pièces détachées pour antennes, papier de télécopie, rubans, bandes et autres fournitures consommables.

e) Téléphone, télex, boîte postale et valise diplomatique 31 000 dollars

Le crédit demandé a pour but de couvrir la location des lignes téléphoniques et toutes les communications officielles, l'envoi de télégrammes par des services extérieurs, la location d'une boîte postale, l'affranchissement du courrier officiel et le service de la valise diplomatique.

6. Mobilier et matériel de bureau 130 000 dollars

Cette rubrique regroupe le matériel suivant : climatiseurs, ventilateurs, classeurs, bureaux, chaises, machines à écrire, micro-ordinateurs, photocopieuses, coffres et machines de traitement de textes.

7. Fournitures et services

a) Vérification externe des comptes 10 000 dollars

La somme prévue représente le coût des services de vérification externe des comptes.

b) Dépenses de représentation 6 000 dollars

L'objet de ce crédit est de pouvoir organiser quelques réceptions officielles à l'intention de dignitaires locaux, afin d'entretenir un climat favorable au succès de la Mission.

c) Services divers 17 000 dollars

Cette rubrique regroupe les services bancaires, les services de traducteurs et d'interprètes et autres services contractuels.

d) Fournitures et services médicaux 25 000 dollars

Ce poste de dépense couvre les services médicaux fournis au personnel militaire et civil, les médicaments qui seront utilisés sur place et les examens médicaux que subiront les observateurs militaires avant leur rapatriement.

e) Fournitures de bureau 25 000 dollars

Le crédit demandé permettra d'acheter du papier, d'imprimer des formulaires, du papier à lettre et des enveloppes et d'acheter divers autres articles de papeterie et des fournitures pour la reproduction des documents.

f) Abonnements 8 000 dollars

Cette somme servira à l'achat de journaux, de magazines et de publications couvrant l'actualité dans la zone de la Mission.

g) Uniformes et fournitures diverses 17 000 dollars

Le montant prévu représente le coût de divers articles entrant dans l'uniforme ou l'équipement de protection des observateurs militaires, entre autres des casques, vestes pare-balles, les ignes ONU, bérets et calots. Il comprend aussi le coût des cartes d'état-major et des rations complètes.

8. Fret 469 000 dollars

Le crédit demandé représente le coût du transport par avion des véhicules et du matériel de transmission dont la Mission a besoin d'urgence sur place (450 000 dollars), ainsi que les frais de transport aller-retour et de manutention du matériel, des fournitures et des pièces de rechange qui n'ont pas été portés à d'autres rubriques.

9. Indemnisations en cas de décès ou d'invalidité 116 000 dollars

L'objet de cette provision est de pouvoir verser des indemnités aux ayant-droit des observateurs militaires en cas de décès, ou aux intéressés en cas d'invalidité, d'accident ou de maladie imputable à leur affectation à la Mission.

10. Contributions du personnel 231 000 dollars

Le montant indiqué représente la différence entre les traitements bruts et les traitements nets du personnel civil, c'est-à-dire les contributions dont sont redevables les fonctionnaires des Nations Unies en vertu de l'article 3.3 du Statut du personnel de l'Organisation.

11. Recettes provenant des contributions du personnel (231 000 dollars)

Cette recette est la contrepartie de la dépense inscrite à la rubrique 10.

ANNEXE III

Tableau d'effectifs proposé

<u>Titre ou fonction</u>	<u>Nombre</u>	<u>Classe</u>
Chef du Groupe d'observateurs militaires	1	D-2
Chef de l'administration	1	P-5
Chef du service financier	1	P-4
Chef des services généraux	1	SM
Chef des services de communications	1	SM
Technicien radio	2	SM
Opérateur radio	6	SM
Fonctionnaire des finances (adjoint de 2e classe)	1	SM/SG
Mécanicien auto	4 <u>a/</u>	SM
Secrétaire/commis-dactylographe	4	SM/SG
Assistant administratif	4 <u>b/</u>	SM/SG
	<u>26</u>	

Personnel recruté sur le plan local

Interprète	3	L
Commis-dactylographe (finances)	2	L
Magasinier-dactylographe (transmissions)	2	L
Services généraux	5	L

a/ Personnel d'appui du chef du Groupe d'observateurs militaires, du chef de l'administration et des officiers d'état-major.

b/ Ses fonctions couvrent les domaines suivants : voyages, achats, personnel, fournitures, reproduction, gestion des stocks et courrier.

ANNEXE IV

Mission de vérification des Nations Unies en Angola

Prévisions de dépenses pour la période de 19 mois commençant
le 3 janvier 1990

Les prévisions ci-après sont données pour information uniquement. Elles reposent sur les données actuellement disponibles et ne sont fournies que lorsque les hypothèses formulées pour la période considérée diffèrent de celles mentionnées à l'annexe II. D'après les prévisions, aucun crédit ne sera nécessaire pour les objets de dépenses suivants : véhicules, matériel de réparation des véhicules, matériel de transmission, groupes électrogènes, matériel d'entretien et de réparation des systèmes de communication et mobilier et matériel de bureau. Les besoins prévus à ce titre seront normalement satisfaits au cours des 12 premiers mois.

1. Observateurs militaires

a) Indemnités de subsistance (missions) 4 100 000 dollars

On a prévu que 24 observateurs militaires seraient affectés à Luanda et 30 autres ailleurs, et qu'il y aurait un chevauchement de cinq jours à chaque relève.

b) Frais de voyage 770 000 dollars

Ce chiffre représente le coût de 108 voyages aller-retour et de 30 voyages aller, ce qui correspond à deux relèves et au rapatriement final des observateurs militaires.

2. Personnel civil

e) Frais de voyage 131 000 dollars

Cette somme représente le coût de 12 voyages aller-retour New York-Luanda en avion et le versement d'une indemnité de subsistance pendant sept jours à chaque voyage, ainsi que les frais de voyage retour de 26 fonctionnaires qui, partant de Luanda, regagneront leur lieu d'affectation normal.
